

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 2 AVRIL 2024 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les membres du conseil suivants :

- La conseillère siège no 1, Madame Cathy Roy, présente
- La conseillère siège no 2, Madame Elisabeth Boil, présente
- La conseillère siège no 3, Madame Nadine Pesant, présente
- La conseillère siège no 4, Madame Marjolaine Guillemette, présente
- Le conseiller siège no 5, Monsieur Martin Valcourt, présent.
- La conseillère siège no 6, Madame Sonia Cloutier, présente

Sous la présidence de Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire.

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024 (résolution)
4. Période de questions : sujets divers
5. Administration et finances
 - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
 - 5.2 Finance :
 - 5.2.1 Entériner les dépenses sans autorisation effectuées depuis la séance du 5 mars 2024 selon le règlement 527-23 (résolution)
 - 5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de mars 2024 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)
 - 5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)
 - 5.2.4 Rapport de la situation financière au 31 mars (dépôt)
 - 5.2.5 Fraude par chèque et mise en place de mesures plus sécurisées par des paiements par dépôt direct aux fournisseurs (résolution)
 - 5.2.6 Remboursement du prêt temporaire – Réception 1^{er} versement Prog. TECQ (résolution)
 - 5.2.7 Refinancement du règlement d'emprunt 417-13 - Demande d'offre de gré à gré à Desjardins (résolution)
 - 5.2.8 Arrérages taxes et autres comptes – Dernier avis par lettre recommandée (résolution)
 - 5.3 Avis de motion et dépôt de projets de règlement :
 - 5.3.1 Avis de motion et dépôt de projets de Règlement 530-24 - Règlement autorisant la garde de poules pondeuses à l'intérieur du périmètre urbain sur le territoire de la Ville de Scotstown et abrogation du règlement 490-21 (résolution)

- 5.4 Élections partielles municipales 3 mars 2024 – Dépôts des rapports des dépenses et listes des donatrices et donateurs des candidats (dépôt)
- 5.5 Nomination des délégués et descriptions des mandats (résolution)
- 5.6 Formation Éthique et déontologie pour les nouvelles élues et possible regroupement (résolution)
- 5.7 Gestion des actifs – Démarches à entreprendre (résolution)
- 5.8 Invitation à la Municipalité de Hampden pour une rencontre (résolution)
- 5.9 Système alarme : garage municipal et chalet des loisirs : estimations reçues (résolution)
- 5.10 Conseil d'administration du CSSHC – Avis de désignation des membres de la communauté (résolution)
- 5.11 Proclamation - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie (résolution)
- 5.12 Récupex – L'Estrie met ses culottes : récupération de vêtements (résolution)
- 5.13 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires à venir (résolution)
 - 5.13.1 Municipalité Hampden – Dossier : comité route 257 – 2024-04-03 (résolution)
 - 5.13.2 Rencontre MRC : schéma d'aménagement – DG – 2024-04-05 (résolution)
 - 5.13.3 Rencontre des DG à la MRC – 2024-04-10 (résolution)
 - 5.13.4 Comité de vitalisation de la MRC – 2024-04-11 (résolution)
 - 5.13.5 ADMQ – 1 journée de formation : 2 sujets essentiels - Renseignements personnels & le rôle des principaux acteurs du milieu municipal - Formation 2024-04-16 (résolution)
 - 5.13.6 FQM | Atelier technique gratuit -Windsor - 24 avril 2024 - Atténuation des changements climatiques, outillez le secteur municipal vers la décarbonation (résolution)
 - 5.13.7 Rencontre des directeurs incendies, DG et maire à la MRC – 25 avril 2024 (résolution)
 - 5.13.8 Cœur villageois de Scotstown – Présentation des balados – 26 avril 2024 (résolution)
 - 5.13.9 Rencontre – Schéma de couverture de risques – Date à confirmer (résolution)

6. Sécurité publique

- 6.1 Incendie
 - 6.1.1 Travaux de transfert de fourgon sur le camion acheté – Autorisation de payer les travaux au fur et à mesure de la réception des factures (résolution)
 - 6.1.2 Travaux autorisés pour conservation d'équipements et pièces du camion 1985 (résolution)
 - 6.1.3 Schéma de couverture de risques – Préparation de différents programmes exigés (résolution)

7. Voirie

- 7.1 Travaux - Balayage des rues (résolution)
- 7.2 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) (résolution)
- 7.3 Demande au MTQ : installation d'un panneau « Arrêt » sur le chemin Victoria Ouest à l'intersection de la rue de Ditton (résolution)
- 7.4 Demande d'offre de service de nivelage à la Municipalité du Canton de Hampden (résolution)

- 7.5 Écoulement d'eau endommageant l'entrée du no civique 136, rue Albert – Avis à la MRC et demande de suivi pour travaux (résolution)
- 7.6 Demande d'offres de service pour les travaux de tondage – 2 lieux (résolution)
- 7.7 Dossier PRILL de la MRC HSF – Acceptation du rapport (résolution)
- 7.8 Demande d'estimation pour achat de la licence pour le rapport d'actifs du réseau routier préparé pour le dossier PRILL de la MRC HSF (résolution)
- 7.9 Vérification de la fin des travaux de déneigement pour autoriser le paiement du dernier versement aux contrats (résolution)

8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

- 8.1 Service de collecte de la route 257
 - 8.1.1 Collectes de récupération – Avis aux résidents et propriétaires de Scotstown lors d'objets non recyclable déposés dans les bacs (résolution)
 - 8.1.2 Collectes 2024 des encombrants – Dattes et tarifs (résolution)
- 8.2 Écocentre mobile : date printemps 2024 (résolution)

9. Aménagement, urbanisme et développement

- 9.1 Comité consultation d'urbanisme – Affichage pour pouvoir les postes vacants (résolution)
- 9.2 Dossier : Frais de nettoyage suit jugement de nettoyage : 118 rue de Ditton – Facture transmise au propriétaire et avis de délai pour paiement par lettre recommandée (résolution)
- 9.3 Mandat pour modification de règlement municipal : îlots de chaleur (résolution)

10. Loisir et culture

- 10.1 Camp de Scotstown-Hampden
 - 10.1.1 Rapport du camp de jour de la semaine de relâche (résolution)
 - 10.1.2 Programme de soutien financier en accompagnement des personnes handicapées en camp de jour (résolution)
- 10.2 Rapport d'entretien de la piste de ski de fond (résolution)
 - 10.2.1 Remerciements à la Municipalité du Canton de Lingwick – Participation pour l'entretien de la piste de ski de fond (résolution)
- 10.3 Mois de l'arbre et des forêts – Demande de plants d'arbres (résolution)
 - 10.3.1 Mandat à l'agente en loisirs pour l'organisation et la tenue de cet événement (résolution)
- 10.4 Soirée des bénévoles (Semaine de l'action bénévole) - Mandat à l'agente en loisirs pour la planification et l'organisation (résolution)
- 10.5 MRC HSF - Fonds disponibles pour services professionnels (résolution)
- 10.6 Éclipse solaire 8 avril 2024 – Offre de lunettes (résolution)
- 10.7 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Campagne d'adhésion 2023-2024 (résolution)
 - 10.7.1 Programme de relance en loisir et en sport de l'Estrie (résolution)
- 10.8 ASTROLab – Laissez-passer (tirage) – Information dans l'Info-Scotstown (résolution)

11. Projets à l'étude

- 11.1 Prolongement de la rue Scots (information)
- 11.2 Aménagement du parc multifonctionnel (information)
- 11.3 Accès aux plans d'eau – Attente de décision de Weedon (information)

12. Correspondance, nouveaux dossiers depuis l'envoi de l'ordre du jour et varia

- 12.1 Soutien financier disponible pour la réalisation de projets de verdissement
- 12.2 _____

13. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

14. Fin de la rencontre (résolution)

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est publique.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, souhaite la bienvenue aux nouvelles conseillères, Mesdames Pesant et Cloutier ainsi ainsi qu'aux personnes présentes dans l'assistance.

Le quorum est constaté.

2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

2024-04-130

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour remis soit adopté tel qu'il est remis.

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024 (résolution)

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire de la séance du 5 mars 2024 par courrier électronique le 22 mars 2024 pour les documents de l'atelier du 26 mars et redistribué avec les documents pour la séance du conseil le 29 mars dernier ;

ATTENDU QUE les procès-verbaux doivent être approuvés par les membres du conseil qui étaient présents lors de ces séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

2024-04-131

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024 est adopté tel que remis.

ADOPTÉE

4. **Période de questions : sujets divers**

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, répond aux questions des gens présents dans l'assistance.

5. **Administration et finances**

5.1 **Rapport des conseillers responsables des comités (information)**

Madame Cathy Roy indique qu'il est prévu une réunion du comité loisirs la semaine prochaine.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, donne les informations à savoir que les vérificateurs externes de la Ville de Scotstown, la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton présenteront les états financiers de l'année 2023 lors de la prochaine séance du conseil, soit le 7 mai 2024. Les citoyens sont les bienvenus.

5.2 **Finance :**

5.2.1 **Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 5 mars 2024 selon le règlement 407-12 (résolution)**

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 527-23 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les normes du règlement 527-23 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

2024-04-132

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil entérine les dépenses non prévues effectuées depuis la dernière séance au montant de 1 653,51 \$ selon la liste remis aux membres du conseil, soit :

<u>Fournisseur</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
PHCIE Desruisseaux et Ass., Angus inc.	HV: trousse de secours	94,48 \$
Atelier mécanique RC	Couteaux pr tondeuse-tracteur - Balai - balayage rues	507,67 \$
Maheux, Jocelyne	Amazon : switch control compresseur air	105,58 \$
Électro- Concept P.B.L. Inc	Poste chlore: eau usées : vérification équipements	505,43 \$
Communication Plus	Incendie: 3 piles - 1 chargeur rapide -1 antenne	440,35 \$
	TOTAL :	1 653,51 \$

ADOPTÉE

5.2.2 **Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de mars 2024 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)**

Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-03-11	156,66 \$
PHCIE Desruisseaux et Ass., Angus inc.	HV: trousse de secours	94,48 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

Atelier mécanique RC	Couteaux pr tondeuse-tracteur – Balai balayage rues	507,67 \$
Alarme CSDR	HV : programmation changement d'heure	19,55 \$
Les Autobus Langlois	Camp de jour : sorties 5 et 7 mars 2024	1 316,46 \$
Polard, Monique	Camp de jour : remboursement entrées Zoo de Granby	434,61 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-03-05	198,71 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-03-05	218,28 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-03-06	421,62 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-03-07	192,51 \$
Charron René	Déplacements 2024-02-29	49,35 \$
Désilets, Marc-Olivier	Utilisation ordinateur personnel – Avril 2024	25,00 \$
Hydro-Québec	Poste pompage - 64 Victoria Est	42,64 \$
Hydro-Québec	Station épuration - 163 Victoria Est	1 194,80 \$
Hydro-Québec	Poste pompage - 5 des Peupliers	40,88 \$
Hydro-Québec	Poste pompage princ.	724,69 \$
Hydro-Québec	Éclairage public - 1 au 29 fev 24	614,80 \$
Maheux, Jocelyne	Amazon : switch control compres. Air	105,58 \$
Solutions Supérieurs	Poste chlore : javel	883,01 \$
S.E.C. - Sany		
Hydro-Québec	Parc - ch Victoria E – 29/12/23 au 28/2/24	32,43 \$
Valoris / Régie interm.	Site enfouissement et redevances	86,80 \$
Hydro-Québec	Garage et caserne - 28dec-27fev	2 253,71 \$
Hydro-Québec	Pavillon - 17 parc	491,93 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-03-13	324,92 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-03-12	355,20 \$
Atelier mécanique RC	Piste de ski de fond : 2e vers. 50 % 2023-2024	2 792,07 \$
Municipalité de Weedon	Ress. loisirs 2023-2024_1er vers	5 000,00 \$
ADMQ – Estrie	Inscription formation 16 mai 2024	28,74 \$
Polard, Monique	Remb. Petite caisse : lait, frais poste, aqueduc	56,90 \$
Solutions Supérieurs	Poste chlore : crédit retour cont. vides	(229,96 \$)
Polard, Monique	SAAQ : remb transit camion incendie L919237	10,15 \$
GLS (Dicom Express)	Voirie - transport - pièce de Payeur	48,19 \$
BELL Canada	Bureau 2e ligne	105,22 \$
BELL Canada	Téléphone garage et caserne	105,41 \$
BELL Canada	Poste de chlore	93,78 \$
BELL Canada	Station épuration	93,78 \$
Hydro-Québec	Hôtel de ville – 16-02 au 15-03-2024	1 799,34 \$
Communication Plus	Incendie - Res.mobile	3,45 \$
Urbatek	Fev 2024 – Insp. bâtiment et envir.	2 614,36 \$
Autobus Vausco	Vérif. mécanique camion autopompe	449,32 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-03-14	218,03 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-03-19	309,35 \$
Électro- Concept P.B.L.	Poste chlore: eau usées : vérification équipements	505,43 \$
Valoris / Régie interm.	Site enfouissement et redevances	2 060,88 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-03-20	342,57 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-03-19	173,93 \$
Polard, Monique	Frais déplacement : rencontre MRC + SAAQ incendie / Du 2024-02-14 au 2024-03-07	202,65 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

Visa Desjardins	Frais poste pr Info-Scotstown_timbres	58,71 \$
Marché Désilets	HV : salle du conseil : café	9,99 \$
AQUATECH	Mars 2024 Exploitation réseaux mun.5	118,69 \$
Charron, Diane	Concierge - Mars 2024	200,00 \$
Visa Desjardins	LSHLC -Lainesse - bottes de travail	252,93 \$
Communication Plus	Incendie:3 piles-1 chargeur rapide- 1 antenne	440,35 \$
Ville de East Angus	Jugement - frais nettoyage : matricule:4442 24 5488	9 979,97 \$
Valoris / Régie interm.	Site enfouissement et redevances	66,96 \$
CMP MAYER INC.	Incendie : Bunker et transport	2 506,46 \$
Cloutier, Sonia	Utilis. ordinateur pers. - Avril 2024	25,00 \$
Pesant, Nadine	Utilis. ordinateur pers. - Avril 2024	25,00 \$
SAAQ	Immatriculation véhicules : voirie, incendie, LSHLC	4 607,00 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-03-26	361,44 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-03-27	350,06 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-03-25	239,66 \$
Visa Desjardins	Commission transport - RPEVL 2024	155,00 \$
Valoris / Régie interm.	Traitement putrescibles	231,61 \$
Valoris / Régie interm.	Site enfouissement et redevances	161,20 \$
Ressorts Robert	LSHLC : Urée pour camion	298,71 \$
Eurofins EnvironexX	Analyse eau usée	232,83 \$
Eurofins EnvironexX	Rapport analyse eau potable	437,49 \$
Eurofins EnvironexX	Rapport analyse eau usée	371,95 \$
Polard, Monique	Frais déplacement : 25 et 28 mars 2024 - Formation	115,22 \$
Mécanique JMarc Roy	Camion incendie - Transfert fourgon	4 967,37 \$
Mécanique JMarc Roy	Camion incendie - Transfert fourgon	2 673,16 \$
BELL Canada	Bureau - Téléphone 2e ligne	105,22 \$
BELL Canada	Garage municipal et caserne	106,13 \$
BELL Canada	Poste chlore	93,78 \$
BELL Canada	Station épuration	93,78 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-03-28	225,59 \$
Fonds D'Inf. territoire	Frais avis de mutation	12,30 \$
Centre ser. Scol.	Album finissant Polyvalente	
Haut-Cantons	Louis-Saint-Laurent	35,00 \$
Désilets Sylvain et Thibault Louise	Remboursement au crédit, rénov. Client: 4342 78 5719	1 241,76 \$
Rémunération	Du 2024-03-01 au 2024-03-31 - A venir	
	Total :	63 370,20 \$

2024-04-133

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les comptes sont acceptés et que la directrice générale est autorisée à procéder aux paiements des comptes.

ADOPTÉE

5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)

2024-04-134

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois d'avril 2024 à la somme de 31 875 \$:

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

ENGAGEMENT DES DÉPENSES		Février
# POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
CONSEIL		
02-110-00-310	Frais déplacement	225,00 \$
02-110-00-459	Réception	100,00 \$
Sous-total		325,00 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
02-130-00-310	Frais déplacement	300,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	400,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	400,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau incluant les photocopies	500,00 \$
02-130-01-414	Informatique - Logiciels : ren. Office 365	- \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	600,00 \$
Sous-total		2 200,00 \$
SÉCURITÉ INCENDIE		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	200,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-516	Location machineries	300,00 \$
02-220-00-520	Ent. Rép. Bornes fontaines	1 000,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	1 000,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	400,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements (chemises, pantalons, etc.)	500,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	400,00 \$
Sous-total		4 250,00 \$
VOIRIE		
02-320-00-510	Location machineries	1 000,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs	300,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-523	Véhicules entretien réparation	300,00 \$
02-320-00-620	Gravier, asphalte, abat-poussière	1 500,00 \$
02-320-00-630	Carburant huile graisse diesel	600,00 \$
02-320-00-640	Petits outils accessoires	150,00 \$
02-320-00-650	Ent. Et réparation équipement outils	300,00 \$
02-320-00-684	Équipements sécurité pour employés	100,00 \$
Enlèvement de la neige		
02-330-00-513	Location équipements	- \$
02-330-00-525	Entretien et réparation - Véhicules	300,00 \$
02-330-00-631	Carburant, huile et graisse	1 000,00 \$
02-330-00-640	Pièces et accessoires	150,00 \$
02-330-00-684	Équipement sécurité pour employés	50,00 \$
Sous-total		5 950,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	400,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 500,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	550,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-414-00-513	Location machineries	600,00 \$
02-415-00-513	Location machineries	600,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Service intermunicipal LSHLC		
02-455-55-310	LSHLC - Frais déplacement et repas	100,00 \$
02-455-55-446	LSHLC - Services chauffeur de camion	1 000,00 \$
02-455-55-525	LSHLC - Entretien/réparation véhicules	1 000,00 \$
02-455-55-631	LSHLC - Carburant pour véhicule	5 000,00 \$
02-455-55-640	LSHLC - Pièces et accessoires	100,00 \$
02-455-55-684	LSHLC - Équipement, vêtement sécurité	200,00 \$
02-455-55-724	LSHLC - Achat équipements	500,00 \$
Sous-total		16 950,00 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
Sous-total		- \$
LOISIRS ET CULTURE		
02-701-30-522	Patinoire entretien et réparation	100,00 \$
02-701-50-513	Location machineries	200,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	500,00 \$
02-701-50-522	Entretien bâtiments	300,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	400,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	500,00 \$
02-701-52-951	Piste cyclable Marécage des Scots	200,00 \$
Sous-total		2 200,00 \$
TOTAL		TOTAL: 31 875,00 \$

ADOPTÉE

5.2.4 Rapport de la situation financière au 31 mars 2024 (dépôt)

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales a été remis de façon électronique aux membres du conseil avec les documents pour la séance en date du 31 mars 2024.

5.2.5 Fraude par chèque et mise en place de mesures plus sécurisées par des paiements par dépôt direct aux fournisseurs (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown a subi au cours du mois de mars 2024, deux fraudes par chèque dans son compte d'opérations bancaires pour des montants très élevés;

Considérant que ces fraudes ont été détectées dans un court délai pour aviser Desjardins rapidement afin de permettre que les sommes prélevées par fraude puissent être remboursées complètement;

Considérant que la Ville de Scotstown a les outils informatiques pour procéder aux paiements des comptes par dépôt direct ce qui est plus sécuritaire, plus rapide et réduit les coûts d'achat des formulaires de chèques en plus des frais de poste et papeterie (enveloppes);

Considérant que la procédure de payer les fournisseurs par dépôt direct peut empêcher les cas de fraude par chèque;

POUR CES MOTIFS,

2024-04-135

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal invite tous les fournisseurs de la ville pour qu'ils s'enregistrent auprès de l'administration municipale afin de pouvoir effectuer les paiements des comptes par dépôt direct.

Que cet enregistrement est une mesure plus sécuritaire et plus rapide en plus d'être un geste pour l'environnement dans le but d'éliminer les frais de papier et les coûts d'affranchissement.

ADOPTÉE

5.2.6 Remboursement du prêt temporaire – Réception 1^{er} versement Prog. TECQ (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown avait procédé à un emprunt temporaire pour la réfection des travaux d'infrastructures sur la rue de Ditton et certains travaux sur la rue Albert au cours des deux dernières années;

Considérant que les travaux mentionnés dans le paragraphe précédent ont été effectués en partie par l'adoption du règlement d'emprunt 502-22, règlement approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et que les montants provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ) étaient affecté à ces travaux;

Considérant qu'un emprunt temporaire chez Desjardins a été effectué au montant de l'aide financière du Programme TECQ jusqu'à la réception de ladite subvention;

Considérant que la Ville de Scotstown a reçu le 1^{er} versement de l'aide financière du Programme TECQ et qu'elle peut rembourser le prêt temporaire au complet;

POUR CES MOTIFS,

2024-04-136

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal rembourse le prêt temporaire et autorise Madame Monique Polard, Directrice générale à procéder auprès de Desjardins pour effectuer cette transaction.

ADOPTÉE

5.2.7 Refinancement du règlement d'emprunt 417-13 - Demande d'offre de gré à gré à Desjardins (résolution)

Considérant que le conseil municipal a adopté le règlement 417-13 le 1^{er} octobre 2013 ayant pour objectifs d'acquérir des équipements pour le service incendie, dont un camion-incendie (citerne et autopompe) avec des équipements divers : pompe portative, des combinaisons de combat, bottes, chapeaux, boyaux et tuyaux selon les estimations faites dans le cadre du Programme FSDT;

Considérant que le conseil avait été autorisé à emprunter une somme de 274 651,44 \$ sur une période de vingt (20) ans par le règlement 417-13;

Considérant que la Ville de Scotstown avait obtenu une aide financière de 50% du projet par le Programme FSDT et que l'emprunt final par billets s'élevait au montant de 137 300 \$;

Considérant que le Ministère des Finances a avisé la Ville de Scotstown par une correspondance du 5 février 2024 que le conseil municipal doit refinancer le règlement 417-13 pour le solde au montant de 78 100 \$;

Considérant que le refinancement est inférieur à 100 000 \$ et que la Ville de Scotstown n'a pas d'autres besoins en financement, la municipalité doit emprunter directement avec votre institution financière, car le ministère des Finances ne supervise pas les financements inférieurs à 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2024-04-137

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal demande une offre de financement à Caisse Desjardins Haut-Saint-François pour le solde du règlement, soit la somme de 78 100 \$ selon diverses échéances.

ADOPTÉE

5.2.8 Arrérages taxes et autres comptes – Dernier avis par lettre recommandée (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown a déjà transmis au cours du mois de novembre 2023 un avis de rappel aux propriétaires ayant des sommes dues envers la municipalité;

Considérant que la Ville ne peut se permettre de perdre des sommes lui étant dues en raison des délais de prescription et qu'elle doit établir une politique égale pour tous les contribuables;

Considérant que la Ville doit transmettre à la MRC du Haut-St-François au cours des prochains mois, la liste des propriétés qui seront vendues pour les taxes au mois de novembre 2024;

Considérant que la MRC du Haut-St-François facturera des frais importants pour les dossiers reçus;

2024-04-138

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil de la Ville de Scotstown transmette un dernier avis de rappel par lettre recommandée avec les frais applicables aux contribuables suivants :

- . Ceux dont le compte de taxes de 2023 et plus vieux ayant un solde plus élevé que cinquante dollars (50 \$) ;
- . Tous autres comptes impayés tels que droits de mutation, frais des services, travaux effectués par la ville, etc.;

Ces contribuables devront acquitter le montant inscrit sur la lettre accompagnant l'avis de rappel au plus tard le 28 juin 2024, sans quoi leur dossier sera envoyé à la MRC du Haut-St-François pour la vente pour taxes.

Aucun autre délai ne sera consenti ou arrangement de paiement.

ADOPTÉE

5.3 Avis de motion et dépôt de projets de règlement :

5.3.1 Avis de motion et dépôt de projets de Règlement 530-24 - Règlement autorisant la garde de poules pondeuses à l'intérieur du périmètre urbain sur le territoire de la Ville de Scotstown et abrogation du règlement 490-21 (résolution)

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, présente le projet de règlement n° 530-24 autorisant la garde de poules pondeuses à l'intérieur du périmètre urbain sur le territoire de la Ville de Scotstown et abrogation du règlement 490-21;

2024-04-139

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE les membres du conseil confirment que ce dossier a été discuté lors de l'atelier du 26 mars 2024 et qu'ils ont reçu copie du projet pour l'atelier et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, l'AVIS DE MOTION est donné et le règlement 530-24 autorisant la garde de poules pondeuses à l'intérieur du périmètre urbain sur le territoire de la Ville de Scotstown et abrogation du règlement 490-21;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 525-23.

ADOPTÉE

5.4 Élections partielles municipales 3 mars 2024 – Dépôts des rapports des dépenses et listes des donatrices et donateurs des candidats (dépôt)

Le formulaire *Liste des donateurs et rapport de dépenses* (DGE-1038) permet à une personne candidate de déclarer, en toute transparence, les dons reçus et dépenses effectuées dans le cadre de sa campagne électorale. Toute personne ayant déposé une Déclaration de candidature (SM-29) doit remplir un formulaire DGE-1038 et le remettre au bureau municipal au plus tard 90 jours après le jour du scrutin. Les personnes candidates doivent produire ce formulaire dans tous les contextes suivants :

- La personne candidate a gagné ou perdu son élection ;
- Elle n'a effectué aucune dépense et n'a recueilli aucun don ;
- Elle a été élue sans opposition ;
- Elle a retiré sa candidature (elle s'est désistée).

La LERM exige la production de ce formulaire pour la personne élue sans opposition, car elle a pu recevoir des dons ou effectuer des dépenses entre le moment où elle a déposé sa déclaration de candidature et celui

où elle a été déclarée élue sans opposition. Cette obligation s'applique également à la personne qui a retiré sa candidature, car elle a pu recevoir des dons ou faire des dépenses avant son désistement. Une personne candidate n'ayant recueilli aucun don et n'ayant effectué aucune dépense doit, elle aussi, remplir un formulaire DGE-1038.

L'article 513.2 de la LERM prévoit que la trésorière ou le trésorier doit déposer l'ensemble des formulaires DGE-1038 reçus au plus tard à la séance régulière du conseil municipal qui suit l'expiration du délai de 90 jours après le jour du scrutin.

Dépôt des listes des donatrices et donateurs et le rapport de dépenses des candidats, Formulaire DGE-1038 de Monsieur Clément Gilbert, Madame Nadine Pesant, Madame Sonia Cloutier et Madame Lyne Gilbert.

Les formulaires ont été transmis au Directeur général des élections du Québec par transfert électronique.

2024-04-140 **5.5 Nomination des délégués et descriptions des mandats (résolution)**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal nomme les personnes suivantes aux comités du conseil municipal :

Nominations adoptées

ADMINISTRATION GÉNÉRALE Elisabeth Boil (responsable)
(Gestion financière et administrative, Marjolaine Guillemette
greffe, évaluation, assurance)

TRANSPORT (Réseau routier : voirie Martin Valcourt (responsable)
Et enlèvement de la neige, éclairage Sonia Cloutier
des rues, transport collectif et adapté) Cathy Roy

HYGIÈNE DU MILIEU (Eau Marjolaine Guillemette (resp)
potable : approvisionnement, traitement Martin Valcourt
des eaux usées et réseaux d'égout,
matières résiduelles et recyclables :
collecte et transport, protection de
l'environnement : étangs)

SÉCURITÉ PUBLIQUE (Police, Cathy Roy (responsable)
service incendie, mesures d'urgence) Nadine Pesant
Martin Valcourt (substitut)

**AMÉNAGEMENT, URBANISME
ET DÉVELOPPEMENT** Sonia Cloutier (responsable)
(aménagement, urbanisme, Cathy Roy
zonage, promotion et développement Nadine Pesant
économique, bourses aux étudiants)

LOISIRS ET CULTURE (Parcs, Nadine Pesant (responsable)
terrains de jeux, bibliothèque, maison Sonia Cloutier
des jeunes, activités récréatives et
culturelles)

COMITÉS SPÉCIAUX :

Municipalité amie des aînés (MADA), Politique familiale et responsables des questions familiales, Municipalité amie des enfants :

Elisabeth Boil et Monique Polard

Avec le Comité de pilotage pour Scotstown :

Chantal Ouellette

Nancy Coleman

Réal Couture

Marjolaine Guillemette

Comité de la route 257 : Martin Valcourt et Marc-Olivier Désilets (substitut)

Comité consultatif en urbanisme (CCU)

Élus : Sonia Cloutier et Cathy Roy

Monique Polard, Directrice générale

L'inspecteur en bâtiment et en environnement

4 citoyens : Luc Allard, Lyne Gilbert et les postes vacants seront comblés à la suite d'un affichage

Comité directeur du Parc régional du Marécage des Scots :

Marc-Olivier Désilets, Martin Valcourt et Monique Polard

Comité d'entretien de la piste cyclable du Marécage des Scots :

Marc-Olivier Désilets, Martin Valcourt et Monique Polard

Comités spéciaux : Shed et projet Murmures de chez nous : Cathy Roy

Comité Cœur villageois : Elisabeth Boil

Société de Développement de Scotstown : Cathy Roy

Cuisine Collective : Cathy Roy

Comité d'embellissement :

Élus : Marjolaine Guillette et Elisabeth Boil

Citoyennes : Chantal Ouellet, Mariette Cloutier, Sylvie Gagnon, Nicole Gagné et tous autres bénévoles

Comité Loisir MRC HSF : Nadine Pesant et Sonia Cloutier

Que le maire siège d'office à tous les comités.

Le rôle des comités est de faciliter le travail du conseil en agissant de plus près dans les champs d'action de l'appareil municipal. Ces comités facilitent ainsi la prise de décision et permettent au conseil d'agir avec plus de diligence et d'efficacité.

Dans le cadre de leur implication au sein des comités, les membres du conseil exercent un leadership dynamique et proactif, tout en favorisant la participation et la collaboration des membres du personnel ou de toutes autres personnes jugées utiles aux travaux des comités. Les comités se réunissent sur une base mensuelle ou selon les besoins.

Les comités sont consultatifs, c'est-à-dire, qu'ils jouent un rôle de recommandation auprès du conseil municipal qui prend la décision finale concernant les différents sujets soumis.

Cette résolution annule et remplace toute résolution antérieure à ce sujet.

Ces informations seront diffusées dans le bulletin municipal l'Info-Scotstown ainsi que sur le site Internet de la ville.

ADOPTÉE

5.6 Formation Éthique et déontologie pour les nouvelles élues et possible regroupement (résolution)

Considérant que tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

Considérant qu'à la suite de la tenue de l'élection partielle municipale le 3 mars dernier, deux nouvelles conseillères ont été élues;

Considérant que cette formation a été actualisée avec les changements apportés par la loi issue du PL 49 ; le nouveau contenu, attesté conforme à la loi par la Commission municipale du Québec, vise à favoriser le développement de la compétence éthique et déontologique dans l'exercice du rôle de l' élu municipal;

Considérant qu'il y a des nouveaux élus au sein de certaines municipalités de la MRC du Haut-Saint-François;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités offre cette formation en classe virtuelle ou en autoapprentissage;

2024-04-141

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une vérification sera faite auprès des municipalités de la MRC du Haut-Saint-François pour l'organisation d'un groupe de participants souhaitant suivre la formation « Le comportement éthique » en classe.

Les frais d'inscription des deux nouvelles élues à Scotstown, plus les taxes sont à la charge du conseil municipal ainsi que les frais de déplacement si nécessaire seront remboursés sur preuve selon la réglementation en vigueur.

Qu'un suivi sera fait au conseil municipal lors du prochain atelier.

ADOPTÉE

5.7 Gestion des actifs – Démarches à entreprendre (résolution)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Ville de Scotstown reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conforme au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Scotstown a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des

outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

2024-04-142

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal de la Ville de Scotstown s'engage à ;

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier à la date limite permise.

Qu'une demande d'estimation sera faite auprès d'une entreprise spécialisée pour ce mandat.

ADOPTÉE

5.8 Invitation à la Municipalité de Hampden pour une rencontre (résolution)

Considérant la réception de la résolution 2024-03-056 de la Municipalité du Canton de Hampden;

2024-04-143

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown invite les membres du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Hampden à une rencontre dans les prochains jours pour discussion de certains dossiers et projets.

ADOPTÉE

5.9 Systèmes caméras : garage municipal et chalet des loisirs : estimations recues (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown désire installer des nouveaux systèmes de caméras de surveillance au garage municipal/caserne incendie ainsi qu'au chalet des loisirs;

Considérant qu'une demande d'estimation a été demandée à l'entreprise Alarme CSDR;

EN CONSÉQUENCE,

2024-04-144

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown autorise l'achat et l'installation d'un système de caméras de surveillance aux bâtiments suivants :

. Garage municipal/caserne incendie au montant de 1 249,78 \$ incluant les taxes, selon l'estimation no. 10378 ;

. Chalet des loisirs au montant de 1 541,81 \$ incluant les taxes, selon l'estimation no 10377;

et ce, tel que soumis dans les offres de service datée du 11 mars 2024.

ADOPTÉE

5.10 Conseil d'administration du CSSHC – Avis de désignation des membres de la communauté (résolution)

Considérant la réception du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (ci-après « CSSHC ») qui doit procéder au comblement d'un poste d'un membre représentant la communauté, soit « Une personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel ».

Ce nouveau membre sera désigné pour la durée non écoulée du mandat du poste laissé vacant, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2026.

Le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons sollicite la collaboration pour diffuser l'avis de désignation au sein de votre organisation. Le candidat doit être domicilié sur le territoire du CSSHC.

La date butoir pour manifester votre intérêt est le 19 avril 2024.

2024-04-145

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que cette information sera diffusée sur la page Facebook de la ville ainsi que dans l'Info-Scotstown, édition du mois d'avril.

ADOPTÉE

5.11 Proclamation - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie (résolution)

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

2024-04-146

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown proclame le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

5.12 Récupex – L'Estrie met ses culottes : récupération de vêtements (résolution)

2024-04-147

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE dans le cadre de la campagne « L'Estrie met ses culottes », une collecte sera tenue à l'Hôtel de Ville (une des entrées arrières de l'Hôtel de Ville), le samedi 11 mai 2024, de 9 h à 15 h et peut-être plus d'une journée qui sera à confirmer.

Une annonce sera diffusée sur le site web de la ville, ainsi que sur la page Facebook et l'Info-Scotstown.

ADOPTÉE

5.13 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires à venir (résolution)

5.13.1 Municipalité Hampden – Dossier : comité route 257 – 2024-04-03 (résolution)

2024-04-148

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que Messieurs Marc-Olivier Désilets, Maire, et Martin Valcourt, conseiller, participent à une rencontre du comité de la route 257, mercredi 3 avril 2024 à la Municipalité du Canton de Hampden.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

5.13.2 Rencontre MRC : schéma d'aménagement – DG – 2024-04-05 (résolution)

Considérant que le Conseil de la MRC Le Haut-Saint-François a adopté en février dernier une résolution affirmant son intention d'entreprendre la révision du schéma d'aménagement et de développement;

Considérant qu'un schéma d'aménagement et de développement est bien plus qu'un document de planification; c'est un projet de territoire. Cet outil de connaissance et de concertation s'élabore de concert avec les acteurs du milieu, afin d'offrir une vision régionale collective et durable pour l'aménagement et le développement du territoire, et ce, dans un horizon de 20 ans. Cette concertation offre la possibilité à tous et à toutes de porter un autre regard sur son milieu de vie et de comprendre les enjeux de développement. Pour la MRC, il s'agit de tenir compte de la vision et des attentes particulières des divers acteurs de son territoire en vue de faire des choix pour le bien commun;

Considérant qu'à titre de partenaires, les maires(sses) et les directions générales des municipalités sont convoqués à une première rencontre. L'objectif de celle-ci sera de permettre l'appropriation de la démarche de révision du schéma, de comprendre et de participer à l'exercice d'élaboration de la vision stratégique d'aménagement;

Considérant que la rencontre aura lieu vendredi 5 avril prochain de 9h00 à 12h00 au bureau de la MRC;

2024-04-149

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les représentants municipaux nommés pour le dossier de l'aménagement et l'urbanisme ainsi que Madame Monique Polard, Directrice générale, participent à la rencontre prévue le 5 avril à la MRC.

Le covoiturage est suggéré et les frais de déplacement seront remboursés selon la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

2024-04-150 **5.13.3 Rencontre des DG à la MRC – 2024-04-10 (résolution)**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que Madame Monique Polard, Directrice générale, participe à la rencontre des directeurs municipaux de la MRC du Haut-Saint-François prévue le 10 avril à la MRC.

Que les frais de déplacement seront remboursés selon la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

2024-04-151 **5.13.4 Comité de vitalisation de la MRC – 2024-04-11 (résolution)**
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, et Madame Monique Polard, Directrice générale, participent à la rencontre du Comité de Vitalisation de la MRC du Haut-Saint-François prévue le 11 avril à la MRC.

Que les frais de déplacement seront remboursés selon la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

2024-04-152 **5.13.5 ADMQ – 1 journée de formation : 2 sujets essentiels - Renseignements personnels & le rôle des principaux acteurs du milieu municipal - Formation 2024-04-16 (résolution)**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que Madame Monique Polard, Directrice générale, soit autorisée à participer à la formation dispensée par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) prévue le 16 avril à Sherbrooke.

Que les sujets traités sont :

Bloc 1 – Les renseignements personnels en contexte municipal : entre prudence et transparence

La Loi 25 a récemment forcé bon nombre de municipalités à s'interroger sur leurs façons de faire en matière de gestion des renseignements personnels. L'objectif de cette formation est d'orienter les municipalités sur les bonnes pratiques en la matière et leur fournir des outils pour les aider dans leur prise de décision au quotidien.

Bloc 2 – Les rôles des principaux acteurs du milieu municipal : quand le rôle de l'un a pour limite le rôle de l'autre

Le rôle de chacun des acteurs de la vie municipale est encadré de façon stricte par diverses lois. Il est essentiel de bien saisir le champ d'action de chacun et les limites du rôle de chacun pour éviter les conflits. Il en va de la saine gouvernance dans les municipalités.

Que les frais d'inscription au montant de 385 \$ plus les taxes soient aux frais de la ville et les frais de déplacement seront remboursés selon la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

5.13.6 FOM | Atelier technique gratuit -Windsor - 24 avril 2024 - Atténuation des changements climatiques, outillez le secteur municipal vers la décarbonation (résolution)

2024-04-153

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce point n'est pas retenu par le conseil et aucune personne n'assistera à cet atelier.

ADOPTÉE

5.13.7 Rencontre des directeurs incendies, DG et maire à la MRC – 25 avril 2024 (résolution)

2024-04-154

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que Madame Monique Polard, Directrice générale, et Monsieur René Charron, Directeur incendie, participent à une rencontre des directeurs incendie à la MRC du Haut-Saint-François prévue le 25 avril à Cookshire. Les maires sont invités à assister aux rencontres pour le Schéma de couverture de risques.

Que les frais de déplacement seront remboursés selon la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

5.13.8 Cœur villageois de Scotstown – Présentation des « balados » – 26 avril 2024 (résolution)

2024-04-155

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Les membres du conseil sont invités à participer à la présentation des « balados » préparés par l'organisme Cœur villageois de Scotstown qui doit avoir lieu le 26 avril prochain.

ADOPTÉE

5.13.9 Rencontre – Schéma de couverture de risques – Date à confirmer (résolution)

Ce point est reporté en raison du manque d'information à ce jour.

6. Sécurité publique

6.1 Incendie

6.1.1 Travaux de transfert de fourgon sur le camion acheté – Autorisation de payer les travaux au fur et à mesure de la réception des factures (résolution)

Considérant l'achat d'un camion pour remplacer le véhicule d'unité d'urgence 1985 du Service incendie et l'adoption d'une résolution pour les travaux de transfert du fourgon de l'ancien camion;

2024-04-156

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise le paiement des factures au garage Mécanique Jean-Marc Roy (Cookshire-Eaton) pour les travaux de transfert du fourgon au fur et à mesure de la réception des dites factures.
ADOPTÉE

6.1.2 Travaux autorisés pour conservation d'équipements et pièces du camion 1985 (résolution)

Considérant le retrait du fourgon sur le camion 1985 du service incendie et que ce camion sera retirer des véhicules municipaux;

Considérant que certains équipements et/ou pièces sur le camion 1985 peuvent être récupérés pour leur usage;

2024-04-157

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise les travaux pour retirer les équipements et/ou pièces sur le camion 1985 par le garage Mécanique Jean-Marc Roy (Cookshire-Eaton) pour la Ville de Scotstown.

Que le conseil municipal mandate Monsieur Martin Valcourt, conseiller, à superviser ce dossier pour et au nom de la Ville de Scotstown.
ADOPTÉE

6.1.3 Schéma de couverture de risques – Préparation de différents programmes exigés (résolution)

Considérant l'adoption du Schéma de couverture de risques incendie de la MRC qui a été adopté pour la période de 2010 à 2015;

Considérant qu'en 2014, ce dernier avait fait l'objet d'une demande de révision puisqu'on y retrouvait des objectifs difficilement atteignables considérant les capacités budgétaires et des ressources humaines des municipalités participantes, mais qu'il n'a pas été terminé;

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François a entrepris au cours des derniers mois la révision du Schéma de couverture de risques à la demande du Ministère de la Sécurité publique;

Considérant que la révision du schéma est basée sur un principe de responsabilisation et d'une prise de conscience des acteurs impliqués. Ce schéma déposé permettra au dossier incendie, d'en faire l'une des priorités des municipalités;

Considérant que le document *Orientations* du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie a été déposé en mai 2001 et dans l'optique de réduire, dans toutes les régions du Québec, les pertes humaines et matérielles attribuables à l'incendie et afin d'accroître

l'efficacité des organisations responsables de la sécurité incendie, huit objectifs y sont proposés;

Considérant que la révision du Schéma de couverture de risques exigera l'adoption et la mise en place de certains programmes;

2024-04-158

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'à la suite d'une rencontre le 28 mars dernier à la MRC et de la remise du projet de Schéma de couverture de risque, le conseil municipal prend acte des objectifs mentionnés et qu'il étudie et prépare par son comité de sécurité publique des projets pour l'adoption des programmes suivants pour répondre aux objectifs dans une première phase, soit :

- Préparer et adopter une réglementation municipale adoptant le Code de sécurité;
- Assurer le maintien des règlements municipaux en suivant l'évolution des codes et normes provinciales;
- Rédigez, appliquer et, au besoin, modifier le programme concernant l'installation et la vérification du bon fonctionnement des avertisseurs de fumée lequel devra prévoir une périodicité n'excédant pas sept ans pour les visites qui pourrait s'inspirer du Guide relatif à la planification des activités de prévention des incendies du MSP et de ses annexes;
- Moduler la périodicité du programme en fonction des lacunes en intervention;
- Mettre à jour annuellement les données reliées aux bâtiments afin de mettre à jour ledit programme;
- S'assurer que ledit programme soit sous forme de document;
- Rédigez, appliquer et, au besoin, modifier le programme d'inspection périodique des risques plus élevés, lequel devra prévoir une périodicité n'excédant pas cinq ans pour les inspections et inspiré du Guide relatif à la planification des activités de prévention des incendies du MSP et de ses annexes;
- Procéder à une évaluation des risques spécifiques aux bâtiments sur le même lot (bâtiment parent/enfant) et assurer du suivi de cette classification;
- Mettre à jour annuellement les données reliées aux bâtiments;
- Analyser la possibilité de partager les ressources de préventionniste pour certaines municipalités;
- S'assurer que ledit programme soit sous forme de document
- Rédigez, appliquer et, au besoin, modifier les programmes d'activités de sensibilisation du public qui s'inspire du Guide relatif à la planification des activités de prévention des incendies du MSP et de ses annexes;
- S'assurer que ledit programme soit sous forme de document;
- Organiser les secours en se basant le Guide relatif aux opérations du ministère de la Sécurité publique.
- Si le temps réponse (temps de mobilisation et le temps de déplacement) est plus élevé que 15 minutes (temps d'autonomie), convenir et\ou maintenir les ententes intermunicipales requises afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources humaines et matérielles disponibles à l'échelle régionale;
- Certaines municipalités prévoient utiliser divers moyens par exemple du personnel de garde en caserne ou de la garde sur le territoire afin de minimiser le temps réponse. Ces dernières devront

adapter un déploiement optimal à l'échelle régionale tout au long d'un tel déploiement.

- Si le temps réponse (temps de mobilisation et le temps de déplacement) est plus élevé que 15 minutes (temps d'autonomie), adapter les protocoles de déploiement afin que la force de frappe revête un caractère optimal fixé après considération de l'ensemble des ressources disponibles à l'échelle régionale et les transmettre au centre secondaire d'appels d'urgence – incendie (action
- À l'exception des régies, rédigez, appliquer et, au besoin, modifier le programme d'entretien et d'évaluation des débits des poteaux d'incendie (action 8) en se basant sur la norme NFPA;
- S'assurer que ledit programme soit sous forme de document;
- Pour les régies, sensibiliser les municipalités propriétaires des bornes incendie, à l'importance d'entretenir et corriger les anomalies de débit d'eau en respectant la norme NFPA;
- Analyser l'efficacité des points d'eau versus l'acheminement de plusieurs citernes pour un lieu situé dans un secteur sans borne incendie;
- Rédigez appliquer et, au besoin, modifier le programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de manière à faciliter le ravitaillement des camions-citernes;
- S'assurer que ledit programme soit sous forme de document;
- Rénover, améliorer ou construire les casernes incendie en respectant les normes et codes en vigueur ainsi que les exigences relatives à l'incendie de la CNESST ce qui inclus à titre d'exemple la décontamination, la captation CO à la source, etc.;
- Rénover, améliorer les casernes incendie en considérant les problématiques notables identifiées;
- Rédigez, appliquer le programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des véhicules. Ce dernier est inspiré des normes en vigueur et du Guide d'application relatif aux véhicules et accessoires d'intervention à l'intention des services de sécurité incendie;
- Les véhicules de première ligne surlignés dans le tableau devront faire l'objet d'un remplacement dans les cinq premières années du plan de mise en oeuvre.
- S'assurer que ledit programme soit sous forme de document
- Appliquer le programme d'inspection, d'évaluation, d'entretien et de remplacement des équipements et accessoires d'intervention, incluant un programme spécifique pour l'inspection, l'entretien et le remplacement des vêtements de protection individuelle (casque, cagoule, manteau, pantalons, gants et bottes), selon les exigences des fabricants et en s'inspirant des normes applicables, du Guide d'application relatif aux véhicules et accessoires d'intervention à l'intention des services de sécurité incendie produit par le MSP et du Guide des bonnes pratiques - L'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre l'incendie produit par la CNESST.
- Afin d'assurer une continuité des services d'urgence offerts à la population, les services incendie devraient posséder un inventaire de rechange de bunkers pour 50% des effectifs.
- Afin d'assurer une mise en service rapide des équipements, les services incendie devront acquérir une laveuse commerciale ou prendre entente avec un service incendie possédant un tel équipement;

Que le comité de sécurité publique fera rapport au conseil municipal de l'avancement des programmes exigés.

ADOPTÉE

7. Voirie

7.1 Travaux - Balayage des rues (résolution)

Attendu que la Ville de Scotstown retient les services de la compagnie Myrroy depuis quelques années pour les travaux de balayage des rues municipales;

Attendu que le conseil municipal est satisfait des travaux effectués par la compagnie Myrroy;

Attendu qu'une demande d'estimation des travaux de balayage a été demandée pour les travaux cette année et qu'une offre a été reçue pour les trois prochaines années;

Pour ces motifs,

2024-04-159

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal retienne l'offre de l'entreprise Myrroy Inc. pour les travaux de balayage des rues de la Ville de Scotstown pour les années 2024, 2025 et 2026 au montant de 4 650 \$ plus les taxes pour chacune des années.

Le taux horaire pour les extras de balayage : 163 \$ / heure + taxes.

La municipalité est responsable de la gestion des résidus de balayage et doit fournir un endroit à proximité pour les décharger.

La municipalité doit fournir un plan détaillé des 5,3 km de rue à balayer.

La municipalité doit fournir des accès à l'eau pour remplir les réservoirs de l'équipement (borne fontaine ou pompe à haut débit d'eau) ainsi qu'un endroit pour décharger les matières amassées.

ADOPTÉE

7.2 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) (résolution)

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports met à la disposition des municipalités un programme d'aide pour l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT que la Ville de Scotstown a planifié pour l'année 2024 divers travaux de réfection sur son réseau routier;

CONSIDÉRANT que ces travaux peuvent exiger des dépenses de plus de 125 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Scotstown a moins de 10 km de réseau routier à entretenir, mais que les sommes exigées pour un maintien minimal sont très importantes pour une municipalité défavorisée;

2024-04-160

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown achemine une demande d'aide financière au montant de 100 000 \$ pour des travaux sur le réseau routier pour l'année 2024 afin de maintenir un réseau sécuritaire pour les usagers.

Les travaux visés par cette demande s'effectueront sur les rues et chemins suivants :

- Rue JB-Godin : réfection de l'emprise de rue en gravier, rechargement et creusage de fossés;
- Rue Argyle Est : creusage de fossés et resurfaçage;
- Rue Osborne Est : creusage de fossés et resurfaçage du secteur en amont;
- Rue Gordon : rechargement;
- Chemin Dell : travaux de rechargement;
- Rues Scots : construction pour prolongement de la rue, creusage de fossés;
- Ainsi que divers travaux sur l'ensemble du réseau routier.

Cette résolution sera envoyée à M. François Jacques, député de Mégantic-Compton et copie au ministère des Transports de l'Estrie.

ADOPTÉE

7.3 Demande au MTQ : évaluation pour l'installation d'un moyen sécuritaire pour les piétons et/ou l'installation d'un panneau « Arrêt » sur le chemin Victoria Ouest à l'intersection de la rue de Ditton (résolution)

CONSIDÉRANT des demandes citoyennes, l'achalandage recrudescant des véhicules lourds sur le chemin Victoria Ouest (route 214) et le niveau de descente de la route qui favorise une accélération de la circulation dans le centre du village de Scotstown;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux citoyens traversent à pied le chemin Victoria Ouest dans un sens ou l'autre à la hauteur de l'intersection de la rue de Ditton pour se rendre aux différents commerces ou services de proximité de ce secteur : bureau de poste, épicerie, dépanneur, Hôtel de Ville, centre communautaire, bibliothèque municipale, école, parc, patinoire, cantine, restaurant, etc., en plus des nombreux élèves pour se rendre à l'école Saint-Paul ou à l'arrêt d'autobus scolaire pour le niveau secondaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal demande au Ministère des Transports qu'une évaluation soit faite et que des panneaux de signalisation d'arrêt soient installés dans les deux sens sur le chemin Victoria Ouest à l'intersection de la rue de Ditton ou un système pour demander le ralentissement de la circulation et des panneaux pour signaler que des piétons ont priorité pour traverser, le tout afin d'assurer la sécurité des piétons et des usagers de la route;

CONSIDÉRANT QUE la route 214 est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ);

EN CONSÉQUENCE,

2024-04-161

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

De faire une demande auprès du ministère des Transports pour qu'une évaluation soit faite sur la possibilité d'installer un mécanisme sécuritaire pour réduire la vitesse sur le chemin Victoria Ouest et permettre aux

piétons de traverser sécuritairement à l'intersection avec la rue de Ditton ou un système pour demander le ralentissement de la circulation et l'installation de panneaux pour signaler que des piétons ont priorité pour traverser la route;

De vérifier s'il est possible d'installer des panneaux de signalisation «Arrêt» sur le chemin Victoria Ouest (route 214), à l'intersection avec la rue de Ditton (route 257), et ce, dans les deux sens, le tout afin d'assurer la sécurité des piétons et des usagers de la route.

ADOPTÉE

7.4 Demande d'offre de service de nivelage à la Municipalité du Canton de Hampden (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown a quelques secteurs de son réseau routier en gravier ainsi que des chemins d'accès importants pour l'accès à ses infrastructures municipales;

2024-04-162

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal adresse une demande d'offre à la Municipalité du Canton de Hampden pour effectuer les travaux de nivelage sur son réseau routier de façon « chemin faisant » ou sur demande sur les routes, rues et/ou chemins suivants pour l'année 2024 et le taux horaire pour les des rues et chemins d'accès suivants :

- . Rue Gordon (le prolongement);
- . Rue J.B. Godin;
- . L'entrée et le stationnement du Parc Walter McKenzie;
- . Chemin Dell (secteur de Scotstown), approximativement une ou deux fois par année.

Également le passage de niveleuse sur demande spéciale, soit approximativement une fois par année si nécessaire (selon les conditions climatiques), aux chemins d'accès suivants :

- . Chemin d'accès au réservoir d'eau potable;
- . Chemin d'accès à la station d'épuration.

ADOPTÉE

7.5 Écoulement d'eau endommageant l'entrée du numéro civique 136, rue Albert – Avis à la MRC et demande de suivi pour travaux (résolution)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités composant le comité intermunicipal de la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont délégué à la MRC du Haut-Saint-François, selon une entente intermunicipale, leur pouvoir afin de faire les demandes de subvention gouvernementale visant l'obtention de fonds pour la réfection de la Route 257 entre leurs municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a été conclue le 5 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, par un Addenda à l'entente, modifié cette dernière en raison de la prolongation du délai de réalisation des travaux de réfection de la route 257;

CONSIDÉRANT QUE cet Addenda a été adopté en avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de pavage ont été effectués sur la partie de la rue Albert (route 257) dans le périmètre urbain de la Ville de

Scotstown au cours de l'été 2023 sous la gestion de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE depuis la fin des travaux, lors de pluie diluvienne ou de la fonte des neiges, un écoulement d'eau se dirige naturellement vers l'entrée charretière du numéro civique 136, rue Albert, causant une érosion qui endommagera la structure de la route et l'entrée de la résidence dans un avenir proche;

EN CONSÉQUENCE,

2024-04-163

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown demande à la MRC du Haut-Saint-François de procéder rapidement aux travaux nécessaires pour éliminer l'écoulement d'eau en bordure de l'entrée de la résidence située au 136, rue Albert, Scotstown dans le but d'éviter l'érosion et des dommages à la structure de la route, le tout à ses frais.

ADOPTÉE

7.6 Demande d'offres de service pour les travaux de tondage – 2 lieux (résolution)

2024-04-164

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal procède à une demande d'offre de services contractuels pour la tonde de pelouse au terrain de l'Hôtel de Ville, la partie avant et la partie arrière au complet ainsi que le terrain municipal de l'ancien terrain de balle;

DURÉE DE CHACUN DES CONTRATS

La durée de chaque contrat sera du 13 mai au 25 octobre 2024. Ces dates peuvent varier cependant selon la température.

ENVERGURE DES TRAVAUX

Le soumissionnaire devra faire l'entretien constant des surfaces gazonnées dans les limites de la municipalité, soit :

Le râtelage au printemps au besoin;

Ramasser les rebuts avant chaque tonte du gazon;

Tondre le gazon avant qu'il n'atteigne 4 pouces;

Fauchage par coupe-herbe de l'entourage des bâtiments, arbres et plates-bandes, clôtures, mobilier urbain (incluant les poubelles) et tous autres aménagements (exemple : poteau électrique, etc.).

MODE D'INTERVENTION

La tonte devra s'effectuer du lundi au samedi entre 8 h et 19 h. En dehors de ces heures, à l'occasion, sur approbation du gestionnaire responsable seulement, il sera possible d'effectuer la tonte selon une entente verbale.

ENDROITS CONCERNÉS

- Contrat # 1

Hôtel de Ville : terrain avant et arrière.

- Contrat # 2

Ancien terrain de balle et autour du bâtiment du chalet des loisirs.

EXIGENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES

- 18 ans et plus;
- personne responsable;
- être autonome;
- avoir et fournir tous les équipements, outils requis;
- porter les vêtements et accessoires requis (dossard, bottes de travail, lunettes de sécurité);
- fournir le carburant, l'huile, le fil pour les équipements, etc.

**Note : La personne qui obtiendra le contrat peut faire faire les travaux par une autre personne âgée de 14 ans et plus tout en conservant la pleine responsabilité envers cette personne et des travaux.

L'EXAMEN DES DOCUMENTS ET DES LIEUX

Avant de préparer sa soumission, le soumissionnaire doit examiner attentivement le document d'appel d'offres et il est de sa responsabilité de se renseigner sur l'objet et les exigences précises du contrat.

Un examen préalable des lieux est nécessaire.

Par le fait de déposer une soumission, le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance de tous les documents.

Il reconnaît également avoir procédé, à sa satisfaction, à l'examen des lieux.

Les contrats sont de nature contractuelle.

PAIEMENT

Le paiement du contrat se fera en quatre versements égaux de 25%. Le premier versement le 30 juin 2024, le deuxième le 31 juillet 2024, le troisième le 31 août 2024 et le dernier, après le 25 octobre 2024.

DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET RÉFÉRENCES

Une personne peut remettre une soumission pour chacun des contrats indiqués. Les soumissions doivent être remises séparément pour chacun des contrats dans une enveloppe spécifique cachetée avec l'inscription dessus du lieu de contrat.

Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes avec la soumission :

- . Son nom;
- . Son adresse;
- . Numéro de téléphone;
- . Adresse courriel.

Les soumissionnaires doivent faire parvenir leurs soumissions au bureau municipal au plus tard le 25 avril 2024 à 16 h.

Par courriel : ville.scotstown@hsfqc.ca

Par télécopieur : 819-560-8434

Par la poste : 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) J0B 3B0

La personne qui dépose une offre doit s'assurer que son offre est bien reçue au bureau municipal à la date et heure d'échéance.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiques le 25 avril 2024 à 16 h 05.

Une fois le contrat accordé, le soumissionnaire devra fournir un spécimen de chèque pour recevoir le paiement par dépôt direct. Des références peuvent être exigées.

Au cours de la période des contrats, des vérifications seront effectuées pour superviser le travail exécuté. S'il est constaté que les travaux ne respectent pas les exigences, un avertissement sera remis à la personne responsable qui peut amener à l'annulation du ou des contrats.

La Ville de Scotstown ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucun frais ni aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

ADOPTÉE

7.7 Dossier PRILL de la MRC HSF – Acceptation du rapport (résolution)

Considérant que dans la foulée de la réalisation du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC du Haut-Saint-François, une présentation a été faite à la Ville de Scotstown représentée par Monsieur Désilets, Maire, et Madame Polard, Directrice générale, de l'inventaire réalisé par l'entreprise MAXXUM, mandatée pour ce dossier;

Considérant que le rapport d'inspection démontre l'état de certaines infrastructures et suggère les interventions qui doivent être effectuées au cours des prochaines années, à savoir ;

- 1- Chemin MacNamee : Nous avons prévu le projet SCO-C_MAC-001 à l'Année 1 en "Reconstruction" puisque la structure de chaussée est mauvaise.
- 2- Ponceau : Comme discuté lors de la rencontre, une modification est suggérée pour les deux projets de ponceaux (SCO-DIT-001 / SCO-ALB-001) pour les mettre à l'année 1 avec des interventions correctives plutôt que de la reconstruction.
- 3- Fournir des commentaires sur les travaux proposés et leur priorité / Année 1 = 2025 du fichier Excel fourni.

Considérant que le conseil municipal doit valider et donner son acceptation des interventions suggérées ainsi que les années proposées;

2024-04-165

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown accepte le rapport de l'inventaire du réseau routier effectué par l'entreprise MAXXUM dans le cadre du dossier du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC du Haut-Saint-François et les travaux visés pour le chemin MacNamée pour une demande d'aide financière pour l'année 1.

ADOPTÉE

7.8 Demande d'estimation pour achat de la licence pour le rapport d'actifs du réseau routier préparé pour le dossier PRILL de la MRC HSF (résolution)

Considérant que l'entreprise MAXXUM a été mandatée par la MRC du Haut-Saint-François pour la réalisation du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

Considérant la présentation du rapport d'inspection démontrant l'état du réseau routier de la municipalité et de l'inventaire des infrastructures (chaussée, ponceaux, etc. ;

Considérant que le rapport d'inventaire peut être un outil très avantageux pour la ville pour la gestion des actifs du réseau routier;

2024-04-166

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown démontre son intérêt d'acquérir le module d'inventaire par un achat regroupé de la licence permettant l'utilisation avec les municipalités de la MRC et demande à la MRC de négocier un prix pour l'achat.

Que le conseil municipal prenne une décision pour l'achat une fois que le coût sera connu.

ADOPTÉE

7.9 Vérification de la fin des travaux de déneigement pour autoriser le paiement du dernier versement aux contrats (résolution)

2024-04-167

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que ce dossier est reporté à la prochaine séance du conseil

ADOPTÉE

8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

8.1 Service de collecte de la route 257

8.1.1 Collectes de récupération – Avis aux résidents et propriétaires de Scotstown lors d'objets non recyclable déposés dans les bacs (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown est la municipalité gestionnaire du Service de collecte de la route 257;

Considérant que lors des dernières semaines des collectes des matières recyclables, il est constaté que des objets qui ne sont pas des matières recyclables sont déposés par des résidents dans leurs bacs bleus;

Considérant que le fait d'avoir des objets non recyclables dans un chargement de camion peut endommager des équipements au centre de tri, être refusé et que des frais peuvent être transmis pour les coûts exigés de transport de ces objets au site d'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE,

2024-04-168

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal informe les citoyens par diverses publications diffusées par les moyens de communication de la ville;

Que des avis soient transmis par courrier aux citoyens déposant des objets non recyclables dans leurs bacs bleus pouvant aller jusqu'au refus de vider leur bac à la suite de plus de deux avis écrits et transmis par courrier.

ADOPTÉE

8.1.2 Collectes 2024 des encombrants – Dates et tarifs (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown est gestionnaire de l'entente intermunicipale entre les Municipalités du Canton de Lingwick, du Canton de Hampden, La Patrie, Chartierville et la Ville de Scotstown pour les collectes des matières résiduelles;

Considérant que les cinq municipalités ont pris la décision d'offrir une seule collecte d'encombrants à leurs citoyens au printemps 2024;

Considérant qu'une demande d'offre de services a été demandée à l'entreprise S.D. Taylor Transport Inc.;

Considérant que les municipalités ont accepté le prix offert et les dates suggérées;

2024-04-169

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown, accepte l'offre de services de l'entreprise S.D. Taylor Transport Inc., à la suite de l'acceptation des municipalités membres de l'entente intermunicipale;

Que le tarif demandé de 222 \$ de l'heure plus les taxes est accepté pour le service des collectes des encombrants prévues au printemps 2024;

Que les dates des collectes proposées sont les suivantes :

Au printemps 2024 :	Lingwick :	4 juin 2024
	Scotstown :	6 juin 2024
	Hampden :	10 juin 2024
	Chartierville :	11 juin 2024
	La Patrie :	13 juin 2024

Que les collectes doivent être effectuées entre 6 h et 15 h 30 du lundi au vendredi;

Que les encombrants devront être acheminés au centre de valorisation établi par la MRC à la fin de chaque jour de collecte;

Que les rapports des pesées transportées au site d'enfouissement Valoris devront être remis au bureau municipal de la Ville de Scotstown. Les rapports de pesée devront indiquer clairement le tonnage de chacune des municipalités;

Que le rapport du nombre d'heures pour chacune des municipalités devra être remis pour chacune des dates avec la facturation, constituant une pièce justificative obligatoire servant à autoriser le paiement;

Que tous changements de dates devront être acceptés par les deux parties.
ADOPTÉE

8.2 Écocentre mobile : date printemps 2024 (résolution)

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil.

9. Aménagement, urbanisme et développement

9.1 Comité consultation d'urbanisme – Affichage pour pouvoir les postes vacants (résolution)

Attendu que le conseil municipal doit nommer deux personnes au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de la réception des démissions;

Attendu que le CCU est composé également de membres du conseil municipal;

Attendu que les personnes nommées au CCU devront suivre une formation obligatoire exigée par le projet de Loi 16 du gouvernement au cours des prochains mois;

2024-04-170

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal diffuse une annonce pour le recrutement de deux (2) personnes pour pourvoir les postes vacants au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour une durée de mandat entre un à deux ans selon la décision du conseil municipal.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir une lettre de motivation en y décrivant leurs expériences et leurs connaissances pouvant être utiles au sein de ce comité à Madame Monique Polard, Directrice générale, à l'adresse suivante : ville.scotstown@hsfq.ca ou par courrier.

Date limite pour déposer une candidature : Jeudi 25 avril 2024, à 12 h 00 (midi)

ADOPTÉE

9.2 Dossier : Frais de nettoyage suit jugement de nettoyage : 118 rue de Ditton – Facture transmise au propriétaire et avis de délai pour paiement par lettre recommandée(résolution)

CONSIDÉRANT QUE le 11 décembre 2023 les ordonnances no. 23-00115-5, 23-0018-123-00119-4; 23-0012905; 23-0012107 ont été prononcées par l'Honorable Alain Boisvert, J.C.M. de la Cour municipale de East Angus contre Monsieur Jacques Beaunoyers, résident et propriétaire de Scotstown;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Scotstown est la poursuivante;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jacques Beaunoyers est le défendeur;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration de culpabilité prononcée contre le défendeur le 28 novembre 2023 par le tribunal;

CONSIDÉRANT QUE le Tribunal peut ordonner toute mesure utile pour la mise à effet d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance d'une municipalité, à l'exception d'une mesure visant la démolition d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le Tribunal estime opportun d'ordonner des mesures utiles pour la mise à effet des règlements de zonage et de nuisances de la Municipalité de Scotstown sur l'immeuble du défendeur;

CONSIDÉRANT QUE l'ordonnance émise par le Tribunal stipule les motifs suivants :

ORDONNE au défendeur de prendre les mesures nécessaires pour retirer des immeubles connus et désignés comme étant le lot 4774086 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton, en la Municipalité de Scotstown toutes les nuisances notamment les branches mortes, les débris de démolition, la ferraille, les pneus, les déchets, les détritiques, les papiers, les contenants vides, la vitre, les pièces de machinerie, les véhicules, y compris l'autobus scolaire, et tout autre rebut et un conteneur apparaissant aux diverses photos déposées au dossier de la Cour, et ce, au plus tard dans les soixante (60) jours suivant la signification et la présence ordonnance;

ORDONNE au défendeur de prendre les mesures nécessaires pour empêcher que ces causes de nuisances se manifestent à nouveau;

À défaut par le défendeur de respecter la présente ordonnance et de s'exécuter dans le délai accordé par le tribunal

AUTORISE la poursuivante à exécuter ou à faire exécuter par l'entremise de ses employés, fonctionnaires, mandataires ou autres représentants, aux frais du défendeur, l'ensemble des travaux prévus à la présente ordonnance sans autre avis ni délai. Plus particulièrement, mais sans limiter la portée de ce qui précède,

AUTORISE la poursuivante à procéder à l'enlèvement et à la disposition ou à la destruction des sources de nuisances précitées se trouvant sur les immeubles du défendeur le tout sans indemnité ni compensation à être versée au défendeur et à l'entière exonération de la poursuivante;

DÉCLARE que toute somme due à la poursuivante à la suite de son intervention en vertu de la présente ordonnance est assimilée à une taxe foncière, et ce, conformément à l'article 96 de la Loi sur les compétences municipales;

DÉCLARE que toute somme due à la poursuivante à la suite de son intervention en vertu de la présente ordonnance est assimilée à une taxe foncière, et ce, conformément à l'article 96 de la Loi sur les compétences municipales;

AUTORISE la poursuivante à utiliser la force nécessaire afin de pénétrer sur l'immeuble du défendeur et procéder aux travaux mentionnés précédemment et d'être assistée d'agents de la paix pour ce faire, le cas échéant;

PERMET à la poursuivante de signifier le présent jugement sous le huis de la porte du domicile du défendeur advenant l'impossibilité de signifier personnellement au défendeur.

CONSIDÉRANT QUE le 22 février 2024, la Huissière de justice s'est présentée chez Monsieur Jacques Beaunoyers pour exécuter l'ordonnance de nettoyage de la propriété selon les conclusions du jugement;

CONSIDÉRANT QUE les frais de nettoyage de la propriété de Monsieur Beaunoyers au montant de 9 979,97 \$ ont été transmis à la Ville de Scotstown;

2024-04-171

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown transmette une facture par courrier recommandé à Monsieur Jacques Beaunoyers au montant de 9 979,97 \$ représentant le montant facturé pour le nettoyage de sa propriété avec copie de cette résolution;

QUE Monsieur Beaunoyers a un délai de 30 jours suite à la réception de la facture pour payer à la Ville de Scotstown la totalité du montant et que des intérêts seront ajoutés après le délai selon le règlement 525-23 en vigueur;

QUE conformément aux articles 501 et suivants de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Scotstown a l'obligation de percevoir toutes sommes dues et les taxes foncières envers la ville;

QU'en vertu des articles 252 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, la Ville se doit de recevoir les paiements desdites taxes. Ainsi, en vertu des articles 511 à 538 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut mettre en vente un immeuble pour défaut de paiement des taxes. Ce recours permet de recouvrer toutes les taxes qui font l'objet d'un rôle de perception. La présente politique s'applique à la perception de tous les revenus de la Ville considérés à titre de taxes, soit :

- Taxes foncières
- Droits sur les mutations immobilières
- Toutes autres créances assimilées à une taxe

QU'à défaut de recevoir le paiement complet au délai fixé, la Ville de Scotstown prendra les mesures judiciaires pour recouvrer les sommes dues par une vente en justice.

ADOPTÉE

9.3 Mandat pour modification de règlement municipal : îlots de chaleur (résolution)

Considérant que les municipalités doivent apporter toutes modifications au plan d'urbanisme qui sont requises afin d'intégrer l'identification de toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlots de chaleur urbain, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;

2024-04-172

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil mandate la firme Urbatek pour procéder aux modifications des règlements d'urbanisme pour respecter les dispositions énoncées dans le préambule.

ADOPTÉE

10. Loisir et culture

10.1 Camp de Scotstown-Hampden

10.1.1 Rapport du camp de jour de la semaine de relâche (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown a obtenu une aide financière pour l'organisation et la tenue d'un camp de jour pour la semaine de relâche;

Considérant que le mandat de l'organisation et la tenue du camp de jour de la semaine de relâche ont été accordés à l'organisme Camp de Scotstown-Hampden;

Considérant que l'organisme Camp de Scotstown-Hampden a remis le rapport du camp de jour de la semaine de relâche indiquant le nombre d'inscriptions, le personnel, les activités et le bilan financier;

2024-04-173

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte le rapport du camp de jour de la semaine de relâche.

ADOPTÉE

10.1.2 Programme de soutien financier en accompagnement des personnes handicapées en camp de jour (résolution)

Considérant que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie offre un Programme de soutien financier en accompagnement des personnes handicapées en camp de jour;

Considérant que la Ville de Scotstown offre un camp de jour en partenariat avec l'organisme à but non lucratif Camp de Scotstown-Hampden et qu'elle souhaite se prévaloir de ce soutien financier pour favoriser la participation des personnes ayant des besoins spéciaux à des activités de loisir, de sport et de plein air, en soutenant financièrement l'embauche du personnel d'accompagnement dans le camp de jour;

2024-04-174

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal mandate la directrice générale, Madame Monique Polard, à présenter une demande de soutien financier en accompagnement des personnes handicapées en camp de jour et à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Scotstown.

ADOPTÉE

10.2 Rapport d'entretien de la piste de ski de fond (résolution)

Considérant que l'entretien de la piste de ski de fond s'est terminé au cours des dernières semaines en raison des conditions climatiques;

Considérant que certains partenaires ont accepté de fournir un soutien financier pour l'aménagement et l'entretien de la piste de ski de fond ainsi que la réception d'une somme financière de la Municipalité du Canton de Lingwick;

Considérant qu'un bilan a été préparé et remis aux membres du conseil;

2024-04-175

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal accepte le rapport d'entretien de la piste de ski de fond de la saison 2023-2024.

Qu'une copie de ce rapport soit remise au CLD du Haut-Saint-François, à la MRC du Haut-Saint-François, aux Municipalités de Hampden et de Lingwick et des remerciements pour leur important support dans ce projet.

Qu'une facturation soit transmise au CLD du Haut-Saint-François et la Municipalité de Hampden pour leur participation financière.

ADOPTÉE

10.2.1 Remerciements à la Municipalité du Canton de Lingwick – Participation pour l'entretien de la piste de ski de fond (résolution)

Considérant que la Municipalité du Canton de Lingwick a participé financièrement à l'aménagement et l'entretien de la piste de ski de fond pour la saison hivernale 2023-2024;

2024-04-176

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown transmette ses remerciements à la Municipalité du Canton de Lingwick pour le soutien financier au montant de cinq cents dollars (500 \$) pour l'aménagement et l'entretien de la piste de ski de fond et de raquette sur la piste cyclable du Parc régional du Marécage des Scots.

Que cette résolution soit transmise à la Municipalité du Canton de Lingwick.

ADOPTÉE

10.3 Mois de l'arbre et des forêts – Demande de plants d'arbres (résolution)

2024-04-177

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

La Ville de Scotstown procède à la demande de plants d'arbres dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts, édition 2024 et participera à la distribution de plants d'arbres au cours du mois de mai prochain en collaboration avec la Municipalité de Hampden si celle-ci souhaite participer.

La Ville de Scotstown fera le transport des plants d'arbres ainsi que ceux de la Municipalité de Hampden, et ce gratuitement.

Les informations concernant la distribution des plants d'arbres seront diffusées aux citoyens de Scotstown lorsque la date sera connue.

ADOPTÉE

10.3.1 Mandat à l'agente en loisirs pour l'organisation et la tenue de cet événement (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown veut déposer une demande de plants d'arbres dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts, édition 2024 pour en faire la distribution aux citoyens;

2024-04-178

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal mandate Madame Alexandra Bonin, agente en loisirs, responsable de ce dossier pour faire la demande des plants

d'arbres, l'organisation du transport des plants par l'employé municipal et la planification de la distribution aux citoyens.

Un rapport devra être remis au conseil municipal.

ADOPTÉE

10.4 Soirée des bénévoles (Semaine de l'action bénévole) - Mandat à l'agente en loisirs pour la planification et l'organisation (résolution)

Considérant que les membres du conseil municipal de la Ville de Scotstown souhaitent rendre hommage aux nombreux bénévoles de Scotstown;

2024-04-179

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil de la Ville de Scotstown souligne le bénévolat fourni par les citoyens lors d'une soirée reconnaissance au cours des prochaines semaines.

Que les membres du conseil municipal mandate Madame Alexandra Bonin, agente en loisirs, pour préparer des suggestions pour l'organisation de cette soirée avec les explications et détails de la soirée, le montant du budget si nécessaire, au bureau municipal, pour adoption par le conseil municipal.

ADOPTÉE

10.5 MRC HSF - Fonds disponibles pour services professionnels (résolution)

Considérant que des montants financiers sont disponibles au niveau de la MRC du Haut-Saint-François par un programme rendant disponibles des fonds pour des services professionnels;

2024-04-180

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown dépose une demande financière pour des services professionnels relatifs à la modification des règlements d'urbanisme afin que des conteneurs puissent être acceptés sur le territoire de la municipalité selon certains critères.

ADOPTÉE

10.6 Éclipse solaire 8 avril 2024 – Offre de lunettes (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown a obtenu des lunettes sécuritaires pour l'éclipse de Soleil prévue le 8 avril prochain;

2024-04-181

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les lunettes soient offertes aux résidents de Scotstown qui se présenteront au bureau municipal d'ici vendredi 5 avril à 12 h (midi). Une annonce sera diffusée dans l'Info-Scotstown et sur la page Facebook de la ville. Aucune réservation ne sera possible.

ADOPTÉE

10.7 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Campagne d'adhésion 2023-2024 (résolution)

2024-04-182

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown souhaite renouveler son adhésion à titre de membre du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2024. Le coût d'adhésion est de 75 \$.

ADOPTÉE

10.7.1 Programme de relance en loisir et en sport de l'Estrie (résolution)

Considérant que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie a annoncé le lancement du second appel de projets au *Programme de relance en loisir et en sport de l'Estrie*, s'adressant aux membres actifs, aux membres municipaux et aux membres scolaires du Conseil Sport Loisir de l'Estrie;

Considérant que ce programme financier a pour objectif de soutenir les organisations dans la relance des activités et dans la mise en place de projets et de plans d'action durables, concertés et pérennes, afin de contrer les problématiques vécues pendant et après la pandémie. Il permet également l'élaboration d'initiatives structurantes et novatrices qui démontrent clairement la diminution des effets de la pandémie;

2024-04-183

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

- d'autoriser le dépôt d'une demande de financement pour un montant total de 30 000 \$ dans le cadre du *Programme* du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour la réalisation du projet concerté avec des organismes et/ou partenaires locaux suivant :
 - Sentier pédestre Scotstown
- de désigner Madame Monique Polard, directrice générale pour signer la présente demande et fournir tous les documents et les renseignements requis au Conseil Sport Loisir de l'Estrie et en assurer le suivi auprès de celui-ci.

ADOPTÉE

10.8 ASTROlab – Laissez-passer (tirage) – Information dans l'Info-Scotstown (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown a obtenu de l'ASTROlab du parc national du Mont-Mégantic trois (3) laissez-passer pour 2 adultes et enfants de 17 ans et moins;

Considérant que ces laissez-passer sont offerts pour souligner la grande collaboration des municipalités face aux nombreux défis liés à la protection de l'environnement nocturne, la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic;

2024-04-184

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les laissez-passer seront offerts aux résidents de Scotstown par un tirage. Une annonce sera diffusée sur le site web de la ville, dans l'Info-Scotstown et sur la page Facebook pour que les gens s'inscrivent.

Le tirage sera fait lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

ADOPTÉE

11. Projets à l'étude

11.1 Prolongement de la rue Scots (information)

Ce dossier est à l'étude pour vérifier l'état du terrain et de son environnement.

11.2 Aménagement du parc multifonctionnel (information)

Ce dossier sera amorcé au cours des prochaines semaines avec l'arrivée du printemps.

11.3 Accès aux plans d'eau – Attente de décision de Weedon (information)

Le conseil municipal est en attente de développement de la Municipalité de Weedon.

12. Correspondance, nouveaux dossiers depuis l'envoi de l'ordre du jour et varia

12.1 Soutien financier disponible pour la réalisation de projets de verdissement

Considérant que le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs offre un soutien financier pour la réalisation de projets de verdissement selon trois volets avec des objectifs distincts :

Le Programme OASIS comporte trois volets :

- Le premier soutient la **planification** de projets de verdissement et permet d'obtenir jusqu'à 2 M\$ en subvention;
- Le deuxième vise l'**aménagement** d'infrastructures vertes et l'aide financière accordée varie entre 1 M\$ et 25 M\$;
- Le troisième soutient l'**entretien** et la **pérennisation** de ces infrastructures et permet d'obtenir une subvention pouvant atteindre 2 M\$.

Considérant que le gouvernement du Québec appuie les organismes municipaux pour qu'ils s'adaptent aux changements climatiques. Par leur proximité avec la population, ceux-ci peuvent réaliser des projets concrets qui ont une influence directe sur la qualité de vie des Québécois;

Considérant que le programme OASIS soutient des projets de verdissement, qui permettront de réduire, plus spécifiquement, les impacts des vagues de chaleur et des pluies torrentielles, deux phénomènes météorologiques qui sont de plus en plus fréquents à cause des changements climatiques;

Considérant que le programme OASIS vise à soutenir également la mise en place ou l'amélioration d'infrastructures vertes pour créer des îlots de fraîcheur et permettre l'infiltration de l'eau de pluie;

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Scotstown a des projets de verdissements à l'étude depuis plus de deux (2) ans dans certains secteurs du périmètre urbain;

Considérant que le conseil municipal est très intéressé par les volets du Programme OASIS et étudie la possibilité de déposer une demande de soutien financier;

Considérant que l'appel est ouvert en continu;

2024-04-185

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal étudie le dépôt d'un projet pour une demande de soutien financier;

Qu'un mini-comité soit formé de certains représentants du conseil municipal avec la directrice générale pour étude des critères du programme, des fonds exigés et soumette au conseil municipal des suggestions de projets.

ADOPTÉE

12.2 Aucun sujet

13. **Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance**

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, répond aux questions des personnes présentes dans l'assistance.

14. **Levée de la séance (résolution)**

2024-04-186

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 21.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Marc-Olivier Désilets, Maire

Monique Polard, Directrice générale